Accueil et intégration d’un nouvel arrivant

kaizen.fr

Check-list · Art. L.4141-2, R.4141-2 à R.4141-13, L.4154-2, R.4624-10, L.1221-10, L.1221-13 et R.1221-34 du Code du travail · art. L.124-9 du Code de l’éducation

Date		**Lieu ou zone**	
Auditeur		**Personne rencontrée**	

Cochez une seule case par critère. Pour le score, comptez les critères conformes parmi les 36 critères notés ; les N/A ne comptent pas.

CONTEXTE DE L’ARRIVÉE

1	Poste et service d’accueil	
2	Type de contrat	☐ CDI ☐ CDD ☐ Intérim ☐ Apprentissage ☐ Contrat de professionnalisation ☐ Stage
3	Date d’arrivée	Date :

CONTEXTE DE L'ARRIVÉE

4 Poste figurant sur la liste des postes à risques particuliers

Liste établie par l'employeur après avis du médecin du travail (art. L.4154-2).

☐ Oui ☐ Non

Observations (notez le numéro du critère) :

.....

.....

AVANT L'ARRIVÉE

5 Déclaration préalable à l'embauche faite avant la prise de poste

Art. L.1221-10. N/A pour un intérimaire, déclaré par l'agence, et pour un stagiaire.

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

6 Nom inscrit au registre unique du personnel

Dans l'ordre des embauches ; les stagiaires vont dans la partie qui leur est réservée (art. L.1221-13). N/A pour un intérimaire.

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

7 Contrat ou convention de stage signé et remis

CDD et contrat de mission : au plus tard dans les 2 jours ouvrables (art. L.1242-13 et L.1251-17).

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

8 Équipe prévenue de l'arrivée avant le premier jour

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

AVANT L'ARRIVÉE

9 Déclaration de dérogation envoyée pour les travaux réglementés des moins de 18 ans

N/A pour un arrivant majeur ou affecté à aucun de ces travaux (art. R.4153-40).

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

Observations (notez le numéro du critère) :

.....

.....

Score de la section :

POSTE ET MATÉRIEL LE PREMIER JOUR

10 Poste de travail libre et prêt à l'arrivée

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

11 Équipements de protection individuelle à la bonne taille remis le premier jour

N/A si le poste n'en demande aucun.

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

12 Badge, clés ou codes d'accès opérationnels

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

13 Outils et matériel du poste disponibles

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

14 Vestiaire attribué

N/A si le poste ne demande pas de se changer.

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

Observations (notez le numéro du critère) :

.....

.....

Score de la section :

ACCUEIL ET PRÉSENTATION

15 Accueil à l'heure par la personne désignée

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

16 Visite des lieux de travail et des locaux sociaux faite

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

17 Présentation à l'équipe faite

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

ACCUEIL ET PRÉSENTATION

18 Nom de la personne à qui s'adresser en cas de problème donné

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

19 Tuteur désigné et présent le premier jour

Obligatoire pour un apprenti (maître d'apprentissage, art. L.6223-5) et un stagiaire (art. L.124-9 du Code de l'éducation).

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

Observations (notez le numéro du critère) :

.....

.....

Score de la section :

FORMATION À LA SÉCURITÉ

20 Règles de circulation des piétons et des véhicules expliquées sur place

Art. R.4141-11 : cette partie de la formation se fait sur les lieux de travail.

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

21 Issues de secours et point de rassemblement montrés

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

22 Conduite à tenir en cas d'accident expliquée, secouristes et numéros compris

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

23 Gestes et modes opératoires sûrs montrés au poste par démonstration

Art. R.4141-13 : les gestes les plus sûrs, si possible par démonstration.

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

24 Fonctionnement des protections et des arrêts d'urgence expliqué

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

25 Formation renforcée à la sécurité faite avant l'affectation au poste à risques

CDD, intérimaires et stagiaires sur un poste de la liste (art. L.4154-2). N/A sinon.

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

FORMATION À LA SÉCURITÉ

26 Formation donnée dans une langue que le nouvel arrivant comprend

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

Art. R.4141-5 : la formation tient compte de la langue parlée ou lue.

Observations (notez le numéro du critère) :

.....

.....

Score de la section :

DOCUMENTS ET SUIVI MÉDICAL

27 Règlement intérieur porté à la connaissance du nouvel arrivant

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

N/A pour une entreprise qui n'en a pas.

28 Consignes de sécurité du poste remises par écrit

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

29 Formation à la sécurité tracée par écrit et datée

Aucun texte n'impose cette trace, mais c'est elle qui prouve la formation le jour d'un accident.

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

30 Visite d'information et de prévention programmée avec une date

Dans les 3 mois après la prise de poste, avant l'affectation pour un travailleur de nuit ou un moins de 18 ans (art. R.4624-10 et R.4624-18).

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

31 Examen d'aptitude fait avant l'affectation au poste à suivi renforcé

N/A si le poste ne relève pas du suivi individuel renforcé (art. R.4624-24).

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

Observations (notez le numéro du critère) :

.....

.....

Score de la section :

POINT À 1 MOIS

32 Entretien d'étape à 1 mois tenu avec le nouvel arrivant

N/A le premier jour : à reprendre au point à 1 mois.

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

33 Difficultés remontées par le nouvel arrivant notées

N/A le premier jour : à reprendre au point à 1 mois. N/A aussi s'il n'en a remonté aucune.

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

34 Réponse donnée à chaque difficulté remontée

N/A le premier jour : à reprendre au point à 1 mois. N/A aussi s'il n'en a remonté aucune.

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

35 Informations écrites sur le poste, le lieu de travail et la période d'essai remises dans les 7 jours

N/A le premier jour : à reprendre au point à 1 mois. Délai : 7e jour calendaire après l'embauche (art. R.1221-35).

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

36 Temps dégagé pour le tuteur respecté

N/A le premier jour ou s'il n'y a pas de tuteur. Pour un maître d'apprentissage, voir l'art. L.6223-7.

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

Observations (notez le numéro du critère) :

.....

.....

Score de la section :

POINT À 3 MOIS

37 Entretien d'étape à 3 mois tenu avec le nouvel arrivant

N/A le premier jour : à reprendre au point à 3 mois.

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

38 Difficultés remontées depuis le point à 1 mois traitées

N/A le premier jour : à reprendre au point à 3 mois. N/A aussi s'il n'en a remonté aucune.

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

39 Visite d'information et de prévention réalisée

N/A le premier jour : à reprendre au point à 3 mois. La visite est due dans les 3 mois après la prise de poste.

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

POINT À 3 MOIS

40 Avis du nouvel arrivant sur son accueil recueilli

N/A le premier jour : à reprendre au point à 3 mois.

☐ Conforme ☐ Non conforme ☐ N/A

Observations (notez le numéro du critère) :

.....

.....

Score de la section :

OK		**NOK**		**N/A**		**Score global**	

ACTIONS DÉCIDÉES

N°	Action décidée	Responsable	Échéance

Et si vous digitalisiez vos audits ?

Retrouvez cette grille sur smartphone ou tablette : score automatique, photos des écarts et suivi des actions. Compte gratuit sur kaizen.fr.

Retrouver ce modèle